

# Dispositif d'accueil des - 3 ans à Vernouillet

Retrouvez  
les infos sur  
[Vernouillet28.fr](http://Vernouillet28.fr)



« Favoriser la réussite scolaire est au cœur de nos engagements. En ce sens, la sociabilisation des enfants de moins de trois ans, en développant une scolarisation douce et précoce, est un moyen efficace d'y parvenir pour certaines familles se sentant éloignées de la « culture » scolaire. Ce dispositif permettra l'évolution de votre enfant à son rythme pour l'apprentissage culturel et linguistique, tout en respectant son bien-être. De cette manière, son entrée à l'école se fera tout naturellement et sereinement pour lui et pour vous. »

**Karine Benabi**, Adjointe en charge de l'Éducation et de la Famille



Ville amie des enfants

**Vernouillet28**

Il s'agit d'un dispositif spécifique mis en place en partenariat avec l'Éducation Nationale et la Ville de Vernouillet. Il s'adresse aux enfants de moins de trois ans.

## Quels objectifs ?

Les objectifs sont de :

- Favoriser la future réussite scolaire de ces enfants
- Favoriser la vie en collectivité de ces enfants
- Favoriser l'acquisition du langage
- Les sensibiliser aux règles de vie de l'école.

## Pour qui ?

Les enfants concernés par cette demande d'admission à l'école maternelle sont prioritairement :

- Les enfants âgés de 2 à 3 ans et n'étant pas admis en Petite Section
- Les enfants résidant sur la commune de Vernouillet.

## Où ?

La classe se situe au sein de l'école : **Jules-Vallès**  
rue Gérard-Philippe  
28500 Vernouillet.



## Pourquoi ? Comment ?

Pour tenir compte du rythme lié à leur très jeune âge :

- Les jeunes enfants seront accueillis de 8h45 à 11h30. Ils ne pourront pas fréquenter la cantine et les accueils péri et extrascolaires.
- La classe est composée par un groupe restreint de 15 à 16 enfants maximum
- Les parents s'engagent :
  - à être partenaires du dispositif pour établir une relation de confiance entre eux et l'enseignant
  - à confier régulièrement l'enfant à l'enseignant selon le planning établi dès son entrée dans le dispositif
  - à participer aux différents « ateliers partagés des parents/enfants » et aux « cafés des parents »
- Les enfants bénéficieront d'une adaptation en présence du parent afin d'assurer une séparation progressive
- La rentrée se fera de manière échelonnée
- Le projet éducatif du dispositif prend en compte les spécificités de l'accueil du jeune enfant
- La propreté de l'enfant n'est pas nécessaire pour pouvoir l'inscrire
- La salle de classe et l'aménagement de l'espace sont adaptés pour l'accueil du jeune enfant.

## ▶ Demande d'accueil : où récupérer le dossier ?

- Accueil du Mille Club et de la Mairie
- Structures de la Petite Enfance
- Centres sociaux des Vauvettes et de la Tabellionne
- Établissements scolaires
- Site internet de la mairie
- PMI

## ▶ Inscription demande d'accueil : comment ça se déroule ?

- **Les dossiers remplis sont à déposer** au Pôle Éducation Famille – Mille Club (ou dans la boîte aux lettres) **jusqu'au 15 avril pour la rentrée prochaine.**
- Un agent du Pôle Éducation Famille sera chargé de vérifier si le dossier est complet
- Toutes les familles seront reçues, sur rendez-vous, par ce même agent pour vérifier, à partir d'un questionnaire, si la famille remplit les critères d'attribution des places du dispositif
- Les dossiers seront étudiés anonymement lors de la Commission d'Attribution des Places d'Accueil (CAPA) en partenariat avec l'Éducation Nationale. Elle se réunira courant mai pour la rentrée prochaine.
- Les réponses se feront uniquement par courrier.

---

## Téléchargement du dossier d'inscription

[www.vernouillet28.fr](http://www.vernouillet28.fr) rubrique « Famille » puis choisir « Dispositif Accueil - 3 ans »

## Contacts & Infos pratiques

Pôle Éducation Famille - Mille Club

7 rue de l'Épinay, 28500 Vernouillet

Téléphone : 02 37 62 83 46

et sur [www.vernouillet28.fr](http://www.vernouillet28.fr)

En partenariat avec

  
ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS  
Orléans  
Loiret  
Indre-et-Loire

Circonscription  
d'inspection du 1er degré  
Dreux 1